

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 8 septembre 2020

19h

L'an deux mille vingt, le huit septembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 1<sup>er</sup> septembre 2020, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jennifer Lebreton, Jean-Marc Nicolas, Noël Mercier, Elisabeth Perronnet.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** M. Ghislain Butin

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du Jour :**

### Ordre du Jour

- Rectifications des délégations n° 16 et 24 du conseil municipal au maire
- Désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales
- Désignation des participants aux commissions travail de la CCLCCB.
- Présentation et validation du RPQS assainissement
- Point sur la trésorerie
- Validation du devis pour diagnostique radon dans les bâtiments.
- Validation du dossier de demande de subventions DSIL.
- Validation de divers devis de travaux.
- Communication : outils et création d'une commission de travail. (Totoum, panneapocket,...)
- Subventions aux associations
- Point sur la rentrée scolaire
- Proposition d'augmentation du salaire de Laure Breymand
- Point sur la réouverture du gymnase
- Informations assurances
- Préparation de la visite des bâtiments communaux
- Comptes rendus divers
- Questions diverses

Monsieur le maire, demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

Désignation d'un titulaire et de son suppléant à la CLECT.

Après délibération, le conseil valide le nouveau point à l'ordre du jour en première position dans le déroulé.

Le nouvel ordre du jour du conseil du 8 septembre 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### **1. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT**

La composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixée par la délibération du conseil communautaire du 28 août 2020, comme suit, pour chaque commune membre de la CCLCCB :

- 1 représentant de chaque conseil municipal en qualité de titulaire
- 1 représentant de chaque conseil municipal en qualité de suppléant

Sont désignés, par délibération du conseil municipal, titulaire M. Franck Bouchacourt et son suppléant M. Nicolas Crasnier.

### **2. Rectifications des délégations n° 16 et 24 du conseil municipal au maire**

Après délibération le conseil municipal décide de retirer les délégations n° 16 et 24 confiées à M. le maire lors du conseil municipal du 4 juin 2020.

Après délibération le conseil municipal décide, pour la durée du mandat, de confier à M. le maire la délégation suivante :

24. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dont le montant ne dépasse 5000€.

### **3. Désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales**

La commission de **contrôle chargée de la régularité des listes électorales** est composée de trois membres :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le préfet de Saône et Loire
- un délégué du Tribunal de Grande Instance

Après délibération, le conseil municipal propose :

- Pour les conseillers municipaux :
  - Titulaire : Mme Marie-Isabelle Diaz
  - Suppléant : Mme Floriane Larue
- Pour être désignés en qualité de délégué de l'administration :
  - Mme Georgette Vouillon
  - M. Paul Bouchacourt.

- M. Maurice Perrin
- Pour être désignés en qualité de délégué du Tribunal de Grande Instance :
  - M. Pierre Déal
  - Mme Marie Claude Mercier
  - Mme Régine Desseaux

## 1. Désignation des participants aux commissions travail de la CCLCCB.

M. le maire, rappelle, que chaque conseiller peut, s'il le souhaite, s'engager dans une ou plusieurs commissions de la CCLCCB, il rappelle aussi l'importance du suivi et de l'engagement nécessaire au cours des 6 années de mandat.

M. le maire précise que le président de la CCLCCB souhaite des commissions efficaces qui ne soient pas surchargées, environ 17 à 20 conseillers par commission, donc toutes les communes ne seront pas représentées dans chaque commission.

Les conseillers volontaires sont désignés comme suit dans chaque commission :

- Enfance/jeunesse/famille : Mme Elisabeth Perronnet (suppléant : Mme Annabelle Auclerc)
- Conseil communautaire des jeunes :
- Développement économique : M. Martial Labrosse
- Finances :
- Voirie : M. Rémy Fructus et M. Noël Mercier
- PLUi : M. Nicolas Crasnier et M. Jean Marc Nicolas
- Projet de territoire Seniors :
- Tourisme et balades vertes : Mme Floriane Larue
- Fleurissement/ patrimoine :
- Communication du territoire : M. Franck Bouchacourt
- Culture :
- Environnement et Développement durable : M. Noël Mercier et M. Jonathan Gardet
- Déchets : M. Ghislain Butin
- Infrastructures sportives : M. Fabien Barillé

## 1. Présentation et validation du RPQS Assainissement

Mme Marie Isabelle Diaz propose de retravailler la présentation du RPQS pour le prochain conseil, le conseil décide donc de reporter la validation.

## 2. Point sur la trésorerie

M. Bouchacourt fait un point sur la trésorerie :

1) Trésorerie :

- au 1/1/20 71 800.92€
  - ✓ Recettes : 482 743.75 €
  - ✓ Dépenses : 398 833.56 €
  - ✓ Solde : 155 711.11 € au 02/09/20
- Derniers mouvements notables

2) SYDESL : Contribution éclairage public 1 134 €

3) Assurance commune

4) Contrat EDF

## 1. Validation du devis pour diagnostic radon dans les bâtiments.

M. Auclerc, présente le problème du radon dans les bâtiments des écoles de la commune, et évoque la possibilité d'un diagnostic pour une valeur d'environ 5000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose de refaire un relevé de mesures avant de prendre une décision.

## 2. Validation du dossier de demande de subventions DSIL.

M. Auclerc présente le dossier de demande subventions DSIL.

- Devis Joasson Ballot pour plaquage des murs 1218€
- Devis Menuiserie Chavanon pour les fenêtres 5631€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide le dossier de demande de subventions en rajoutant un devis pour peinture des locaux et donne le pouvoir au maire pour le signer.

## 1. Validation de divers devis de travaux.

M. Auclerc, présente divers devis de travaux.

M. le maire présente le fonds de concours de la CCLCCB.

M. Rémy Fructus présente le besoin d'un changement d'un souffleur pour les agents.

Après délibération du conseil,

- Le devis de l'entreprise Chatre pour rénovation du chéneau de la salle pour tous, de 502,50 € est validé.
- Le changement du souffleur à feuilles est validé.
- Le devis de l'entreprise Chavanon pour le remplacement de la porte du café-commerce de 3588€ TTC est validé avec l'option porte chêne d'une plus-value de 400€HT.

## 1. Communication : outils et création d'une commission de travail

M. le maire présente les objectifs de travail de cette commission et notamment la réalisation du bulletin d'ici janvier 2021.

M. le maire fait une présentation des outils de communication possibles :

- Le site internet Campagnole pour 220€ par an.
- L'application Panneau pocket pour 130€ par an, lien possible avec Campagnol.
- Le site Madmagz pour l'hébergement (gratuit) et l'impression du bulletin. (Impression environ 1800€ plus distribution environ 100€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide l'inscription aux sites Campagnole et Panneau pocket.

Création de la commission :

M. le maire et M. Bouchacourt coprésideront cette commission composée de :

- Fabien Barillé
- Marie-Isabelle Diaz
- Remy Fructus
- Jennifer Lebreton
- Elisabeth Perronnet.

## 1. Subvention aux associations

M. le maire rappelle que la subvention de 11 220€ correspondant à l'action 2s2c sera versée prochainement et que le coût de fonctionnement de cette opération s'élève à 3 550€.

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations communales, suite à la situation de confinement, a été reportée lors du dernier conseil afin d'avoir des informations complémentaires.

Ces informations ayant été reçues, M. le maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions exceptionnelles attribuées aux associations communales qui en ont fait la demande.

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 1 700€ à l'association Les Colibris
- 500€ à l'association La Chasse
- 2 000€ à l'association des Parents d'Elèves
- 500.€ au Club des Retraités

## **1. Point sur la rentrée scolaire**

Mme Perronet Elisabeth fait un point sur la rentrée scolaire, notamment par rapport au protocole sanitaire et à la modification d'organisation des activités périscolaires.

Le conseil municipal valide l'utilisation du mur du préau de la cour de la mairie pour le projet de fresque de l'école avec Sylvie Deverchère.

Le conseil municipal valide l'achat de trois thermomètres et d'un aspirateur pour les écoles.

## **2. Proposition d'augmentation du salaire de Laure Breymand**

M. le maire rappelle l'historique de l'emploi de Laure Breymand par la commune.

Avant de présenter le salaire de Laure Breymand auto entrepreneuse depuis 3 ans, M. le maire précise que par le jeu des divers contrats et des employeurs successifs, Laure Breymand n'a pas été augmentée depuis son embauche il y a 12 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide de proposer à Laure Breymand de la rémunérer 30€ de l'heure.

## **3. Point sur la réouverture du gymnase**

M. le maire présente le protocole de réouverture du gymnase.

## **4. Informations assurances**

M. le maire présente les différentes démarches sur la recherche d'un assureur.

## **5. Préparation de la visite des bâtiments communaux**

M. le maire interroge l'ensemble des conseillers sur les bâtiments communaux qu'ils souhaitent visiter.

Le conseil décide de faire la visite de :

- L'église,
- L'atelier des agents,
- le commerce,
- le bâtiment de la mairie,
- les salles,
- les écoles

## 1. Comptes rendus divers

- **CCLCCB :**  
M. le maire rappelle qu'après chaque conseil communautaire, il enverra par mail un compte rendu, et invite les conseillers à en prendre connaissance avant les séances de conseil pour répondre aux éventuelles questions.
- **AG RCDC :** M. le maire présente le compte rendu de l'Assemblée générale du RCDC et informe le conseil de l'élection du nouveau président : M. Raphaël Duppéron, et de la mise en place d'un créneau de préparation physique dans le hall le vendredi soir à 18h.
- **SIEVS :** Présentation par Marie Isabelle DIAZ, reporté au prochain conseil.

## 1. Questions diverses

- M. le maire évoque le problème d'urbanisme concernant l'habitation en face de l'entrée du Domaine de la Réserve et demande son avis au conseil quant à la méthode à adopter.

Le conseil municipal décide que M. Le maire et un adjoint rencontrent le propriétaire.

- M. le maire présente le logement à vendre aux enchères dans le lotissement des Theurots.

Après délibération, 4 votes pour, 3 contre et 8 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas participer à cette vente.

- M. le maire évoque la rénovation des portes de l'église et la réfection des peintures des boiseries.

- M. le maire informe l'ensemble du conseil qu'il est de tradition d'organiser un repas avec les agents début décembre et d'offrir aux agents un bon d'achat Kadéos (endered) d'un montant de 70€ (60€ mairie).

M. le maire propose d'offrir cette année, 5 bons d'achat de la CCLCCB pour un montant de 100€ (75€ mairie).

Le conseil municipal décide d'offrir 5 bons d'achat de la CCLCCB pour un montant de 100€ par agent cette année.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

- Le repas de l'amitié doit avoir lieu le week-end du dimanche 29 novembre 2020, M. le maire demande au conseil de prendre une décision pour ce repas à la vue du protocole sanitaire.

Le conseil municipal décide de reporter le repas lorsque le protocole sanitaire le permettra et d'envoyer un courrier à tous les convives.

○ M. le maire informe le conseil, que si son emploi du temps professionnel ne change pas, il tiendra une permanence en mairie chaque mardi après-midi et vendredi matin.

Avant de lever la séance,

- M. le maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions :

M. Rémy Fructus rapporte trois points :

- L'enlèvement d'un nid de guêpes au-dessus de la mairie effectué le lundi 7 septembre.
- Les travaux de voirie intercommunale.
- La suite du SDA avec le passage de l'agence pour le test fumigène évaluant les branchements des eaux de pluie sur le réseau assainissement.

La séance est levée à 21h58

La date de la prochaine réunion n'est pas encore arrêtée mais pourrait être le jeudi 15 octobre 2020 à 19h.